



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

Formation spécialisée (ex. CHSCT) de l'UJM du 23/11/2023 – Notes de CR

Approbation du PV de la Formation Spécialisée du 07/09/2023.....	1
Restitution enquête suite au signalement sur Registre spécial en Santé et Sécurité au Travail du 07/09/2023.	1
Avis sur le protocole de surveillance des installations de production et installation d'eau chaude sanitaire du bâtiment au niveau 3 du site Denis Papin.....	2
Consignes Vigipirate attentat, suite au passage au niveau « urgence attentat ».	4
Entretien des climatiseurs et de la VMC de la BU Tréfilerie.....	5
Mesures du taux de radon dans les bâtiments de l'établissement.	5
Remise en état des sorbonnes.....	5
Remarques sur les registres Santé et Sécurité au Travail.....	6
Questions diverses.....	6

Approbation du PV de la Formation Spécialisée du 07/09/2023.

Votes : unanimité

Restitution enquête suite au signalement sur Registre spécial en Santé et Sécurité au Travail du 07/09/2023.

Le 26/10/2023, **FO ESR 42** avait consigné un signalement sur le Registre spécial en Santé et sécurité au travail au sujet de la présence de légionelles dans la robinetterie de plusieurs salles d'ateliers d'Arts plastiques du 3^{ème} étage du Bâtiment A du site Denis Papin.

La légionelle étant une bactérie pouvant s'avérer mortelle si elle est inhalée par des personnes sensibles, ce signalement entraînait automatiquement une demande de droit de retrait pour l'ensemble des personnels utilisant ces robinetteries.

La responsable Hygiène et sécurité a présenté les mesures qui ont été mises en place depuis nos signalements au CHSCT du 1er décembre 2022 et du 30 mars 2023 et notre tract du 14 octobre (voir nos CR aux liens ci-après : [CHSCT du 01/12/22](#), [FS \(ex. CHSCT\) du 30/03/23](#), [Coupure des ballons d'eau chaude à l'UJM](#))

- La mise en place d'un protocole de surveillance pour les salles d'arts plastiques qui sera présenté à la composante et aux utilisateurs.
- La mise en place d'un journal d'intervention.
- Des prélèvements complémentaires sur l'eau froide.
- De nouvelles douchettes pour les robinetteries concernées, les anciennes allant être enlevées car potentiellement contaminés.

FO ESR 42 et une des collègues concernées ont été reçus le 27/10/2023 par le DGS adjoint, la Direction du patrimoine et le Service d'hygiène et sécurité mais la demande de droit de retrait n'a pas été acceptée, en raison, selon nos interlocuteurs, de l'absence de caractère grave ou imminent du signalement et parce qu'un protocole était en préparation.

Avis sur le protocole de surveillance des installations de production et installation d'eau chaude sanitaire du bâtiment au niveau 3 du site Denis Papin.

Ce protocole, que nous demandions depuis l'automne 2022, a été soumis aux organisations syndicales en séance. Un protocole différent leur avait été soumis une semaine auparavant. La Direction du patrimoine a indiqué avoir amendé le protocole en fonction de conseils demandés deux jours plus tôt à l'ARS, à savoir :

- La surveillance des légionelles dans les ERP dans les installations de production et de stockage.
- Les points d'usage à risque avec douche, douchette, baignoires et à jets.
- La pratique de purges sur les points sous-utilisés.
- L'analyse de légionelles une fois par an au niveau des points à risque : avant le début des cours, en début d'année universitaire, avec ou sans douchette. Des traces de ces opérations seront consignées.
- Si les résultats sont positifs, une procédure corrective sera mise en place.

* **Intervention de FO ESR 42.** Ce protocole a donc été présenté deux mois après la rentrée de 2023. Or, dès juillet 2022, certains personnels de l'UJM ont demandé un protocole au sujet de la gestion du réseau d'eau chaude, sous-utilisé pendant de longues périodes, puis des ballons d'eau chaude lorsqu'ils ont commencé à être coupés, en octobre 2022.

Le service Hygiène et sécurité a été interpellé à différentes reprises d'octobre 2022 à octobre 2023 par **FO ESR 42** sur la nécessité d'appliquer la réglementation et d'effectuer des analyses avant réutilisation de l'eau chaude. Face au manque de réponses claires, des collègues d'Arts plastiques avaient contacté l'ARS en octobre 2022 car cela entravait leurs activités professionnelles et générait un climat anxieux chez certains usagers, étudiants compris.

Des analyses ont apparemment été faites par le Service Hygiène et sécurité en janvier 2023 dans une salle particulièrement à risque car équipée de douchettes. Elles devaient être refaites après la coupure estivale et les collègues d'arts plastiques ont été assurés par la composante ALL, début septembre, qu'ils pouvaient reprendre normalement leurs activités à la rentrée, ce qu'ils ont fait.

Cependant, mi-septembre, les collègues ont été surpris d'apprendre que ces deuxièmes analyses n'avaient en fait pas eu lieu, que les usagers n'en avaient pas été informés, et que certains enseignants devaient donc encore transformer leurs cours pratiques en cours théoriques car ils ne pouvaient pas avoir accès à l'eau chaude leur permettant de nettoyer correctement leur matériel. Ils ont ensuite été choqués d'apprendre, en octobre 2023, que les prélèvements effectués s'avéraient positifs à la légionelle.

A la rentrée, l'eau chaude avait donc été utilisée pour différents usages, dont des enseignements, sans que le risque de légionelle ait été écarté. Ce cafouillage de début d'année a ravivé le manque de confiance des collègues par rapport aux conditions de travail dans l'établissement. Cela a ravivé les angoisses et créé une surcharge de travail, deux points pourtant clairement évoqués voilà deux ans devant la Cellule de veille sociale (CVS) saisie par le département d'Arts plastiques.

Pour les raisons exposées ci-dessus et parce que le protocole envoyé aux organisations syndicales nous semble insuffisant, nous formulons les demandes suivantes (elles sont suivies des réponses de la Direction du patrimoine) :

- A. Conformément à l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, FO ESR 42 demande l'application d'un protocole de ce type à tout l'établissement.

Réponse. Oui pour les points à risque, douches et vestiaires. Mais pas pour les points d'eau chaude et de lavage des mains.

- B. Nous demandons un calendrier de purges et de soutirages connu des collègues et prenant en compte leur emploi du temps, afin qu'ils soient protégés et ne soient plus perturbés dans leurs activités professionnelles dans les salles concernées, ce qui n'a pas été le cas pour l'instant.

(Voir réponse au point E)

- C. Nous demandons la publication des résultats des prélèvements effectués début 2023 et des derniers prélèvements dans le carnet sanitaire mentionné dans le protocole.

Réponse. Les résultats sont consultables à l'accueil du site Denis Papin.

- D. En accord avec la motion votée à l'unanimité le 17/11/2023 par le département d'arts plastiques, nous demandons de rendre public le protocole de désinfection en cours ainsi qu'un protocole de prévention des risques.

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le protocole amendé présenté en séance.

- E. Toujours en accord avec les collègues d'Arts plastiques et afin de les rassurer, nous demandons de procéder à des prélèvements, début janvier, après les congés d'hiver, dans tous les points d'eau des salles A316, A319, A320, A321 et A323, sur le réseau d'eau chaude, mais également sur le réseau d'eau froide. Nous demandons aussi, avec les collègues d'Arts plastiques, un prélèvement deux fois par an, en septembre et en janvier car le réseau, maintenant qu'il a été contaminé, est particulièrement sensible.

Réponse. Un point sera fait avec les usagers pour comprendre à quelles périodes les salles sont utilisées ou non et comment y palier. Pour l'instant, des soutirages d'eau chaude semblent plus profitables.

Une autre organisation syndicale a notamment fait remarquer que les annexes du protocole ne fournissaient pas, comme il se doit, le plan des installations concernées. Elle a aussi rejoint FO ESR 42 concernant la question de la pertinence de faire pratiquer les soutirages par le service logistique non équipé.

Réponse. Les interventions correctives seront effectuées par le service plomberie, tandis que la logistique s'occupe des soutirages.

*** Remarques postérieures de FO ESR 42 :**

Nous avons fait de nombreuses autres remarques, par exemple sur les implications de la coupure estivale des ballons d'eau chaude, sur le carnet sanitaire, la surveillance de la température des réseaux d'eau froide, les analyses sur certains robinets qui n'ont visiblement pas encore été dévissés, etc. Nous nous félicitons de pouvoir enfin recevoir le protocole demandé par notre organisation syndicale depuis plus d'un an et d'ainsi pouvoir travailler dans des conditions sanitaires plus sereines et rassurer les collègues. Cependant, n'ayant pas trouvé rassurantes les réponses à nos demandes et remarques, n'ayant pas non plus trouvé abouti le protocole dans la version amendée qui nous a été présentée en séance et n'ayant pas pu voter sur un protocole dont la version finale ne nous a toujours pas été envoyée, notre organisation syndicale a voté contre ce protocole.

Votes

3 contre (FO ESR 42) ; 4 abstentions (SNPTES) ; 3 pour (liste CGT / FSU / Sud)

Consignes Vigipirate attentat, suite au passage au niveau « urgence attentat ».

Point sur ces consignes qui demandent une vigilance accrue et de signaler tout comportement suspect. La vigilance est requise particulièrement pour :

- Les contrôles d'accès.
- Les locaux qui présentent des risques particuliers (produits chimiques, animaux)
- Les missions hors Union européenne.

Le Président informe que la Ministre a demandé de se rapprocher des Préfectures dans un contexte problématique. Il appelle à être attentif et soucieux des risques.

Le DGS indique que l'alarme attentat est active mais pas de manière complète, notamment en ce qui concerne le système de levée de doute avec des caméras, demandé il y a deux ans pour le site Tréfilerie et sur lequel l'UJM travaille encore.

Entretien des climatiseurs et de la VMC de la BU Tréfilerie.

Ces points avaient été demandés à être mis à l'ODJ par **FO ESR 42**, étant données les plaintes récurrentes des usagers et des personnels.

Présentation par l'économiste de flux :

- Pour les climatiseurs, des entretiens ont été faits courant de l'été. Des fuites ont été constatées en septembre.
- Concernant les systèmes de ventilation, les interventions sont régulières. Pour les 6 VMC, il existe une gamme de maintenance contractuelle (semestrielle ou annuelle) appliquée sur ces installations. Le dernier entretien a été effectué en mai 2023, et l'avant-dernier en septembre 2022.
- Une centrale de traitement d'air est hors service, on attend un devis.

FO ESR 42 fait remarquer que la VMC de Telecom ne fonctionne pas. Une autre organisation syndicale remarque que la VMC fonctionne très mal à la BU et qu'il faudrait revoir l'ensemble.

Mesures du taux de radon dans les bâtiments de l'établissement.

Ce point avait aussi été demandé à être mis à l'ODJ par **FO ESR 42**. L'ingénieur SST remarque que cela a déjà été présenté en CHSCT. **FO ESR 42** le redemandait en fonction des nouveaux bâtiments suite aux travaux.

Présentation par la responsable Hygiène et sécurité. Les analyses doivent se faire tous les 10 ans et courent encore, les dernières ayant été faites en 2018. Saint-Etienne est en zone 3 et Roanne en zone 2. Toutes les mesures à l'UJM sont inférieures à 300Bq/m³. Une nouvelle campagne de mesure sur certains bâtiments sera faite en 2023-2024 :

- Tréfilerie. En décembre 2023, bâtiments E, F et D. En 2024, bâtiments K et L.
- IUT. Bâtiment GMP.
- Manufacture. Bâtiment CSI1. En 2025, bâtiment CSi2.
- IUT Roanne. Nouveau bâtiment L.

Remise en état des sorbonnes.

Il faut une remise à jour sur cette question, il y a une zone de floue sur les procédures.

- Le 24/10/2023, seule une sorbonne à Symbiose ne fonctionne pas.
- Sur le pôle optique vision, vérification annuelle, deux sorbonnes ne fonctionnant pas ont été réparées.
- A l'IUT de Saint-Etienne, une sorbonne ne fonctionne plus.

Des débats s'ensuivent sur les mesures régulières des valeurs limites dans les environnements où il y a eu des valeurs limites constatées, sur la révision des contrats des prestataires de service et sur leurs différents périmètres d'intervention.

Remarques sur les registres Santé et Sécurité au Travail.

- **BU Tréfilerie.** Des portes de salles de lecture fermées et de nouvelles moquettes rendent l'accès difficile aux personnes à mobilité réduite.

Réponse. Ce problème est à voir avec la collègue référent handicap.

Aussi, déclenchements alertes attentats et intrusions d'étudiants dans les magasins.

- **TSE.** Bureaux qui donnent sur cour intérieure avec ventilation bruyante.

Réponse. Une demande de devis a été faite auprès d'ENGIE.

- **Hubert Curien.** Un enseignant a vu une lumière verte dans son œil (faisceau laser).

Remarque d'une organisation syndicale. Cela aurait dû être déclaré comme accident travail mais il y a souvent un problème pour savoir à qui faire la déclaration.

Réponses du Médecin de prévention et de la DRH. Sur pages RH, les documents sont bien précisés pour la déclaration des accidents. Dans le cas d'un accident de ce type, il faut contacter le médecin de prévention et voir avec les RH et/ou le RA pour faire la déclaration.

Questions diverses.

* **Question de FO ESR 42.** Il n'a pas été fait mention du registre Tréfilerie où a été consignée l'agression des médiateurs du 6 novembre dernier, pourquoi ?

Responsable Hygiène et sécurité. Ce registre ne nous a pas été remonté à temps.

FO ESR 42 et d'autres organisations syndicales ont réitéré le besoin d'un registre SST dématérialisé, demandé depuis de nombreuses années.

Réponse. Ce projet est à l'étude.

DGS. L'agression des indispensables médiateurs a été suivie avec une attention toute particulière et tout le soutien de l'UJM. Une session de formation va être prévue par rapport à ce sujet, pour éviter de s'exposer. Il est aussi question de faire évoluer l'équipement des médiateurs.

Médecin de prévention, qui a reçu les deux agents concernés. Cette situation était particulière, il était difficile de ne pas s'exposer.

Président. Il faut renégocier le statut du parc. La police municipale devrait pouvoir fréquenter le parc.

*** Question de FO ESR 42.** Suite à cette agression, il y a un seul médiateur actuellement (*au 24 novembre*), tout seul pour tout faire, avec seulement l'appui d'un vigil DOM ?

DGS. Un recadrage a été fait avec la société DOM. On est en train de conclure sur le recrutement d'une troisième personne qui arrivera le 27 novembre.

*** Question de FO ESR 42.** Comment est-il possible d'accepter ces nuisances insupportables près de la loge Tréfilerie le lundi 20 novembre à cause de marteaux-piqueurs ?

Direction du patrimoine. Il n'y a pas eu de plaintes des agents, qui avaient été prévenus.

FO ESR 42. Les enseignants qui organisaient des examens dans les salles K n'avaient, eux, pas été prévenus.

*** Remarque ultérieure de FO ESR 42.** Comme l'an dernier, lors de travaux au printemps sur le toit du bâtiment central de Tréfilerie, les enseignants n'ont pas été prévenus des nuisances qu'ils subissent quotidiennement à cause des travaux en site occupé.

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-CT\)](#)

[FS \(ex-CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)